

Charte Qualité (actualisée le 16/04/2024)

NOTRE CHARTE QUALITE S'INSCRIT DANS LE RESPECT DU CODE DU TRAVAIL ET VISE A FORMALISER LE CADRE DE NOTRE DEMARCHE QUALITATIVE.

- Accompagner le bénéficiaire dans l'élaboration d'un ou de plusieurs projets professionnels personnalisés définissant des stratégies d'action avec les axes de progrès correspondants.
- Établir avec le bénéficiaire une relation qui lui permette d'être l'acteur volontaire et responsable de son bilan et formaliser cette relation dans le cadre d'une convention règlementaire.
- Organiser une première rencontre avec le consultant expérimenté qui conduira le bilan.
- Respect du consentement et de la confidentialité (article L6313-4 du code du travail)
- Respecter les engagements pris, vis-à-vis des bénéficiaires, des donneurs d'ordre, des fournisseurs, et de tout leur personnel
- Engagement de neutralité de nos consultants
- Informer la personne de façon claire et précise sur le centre de bilan, le déroulement du bilan, les méthodes et les outils utilisés.
- L'aider à préciser ses motivations, ses attentes et vérifier avec le bénéficiaire l'opportunité de la démarche.
- Mettre en œuvre des méthodes et des outils adaptés aux objectifs du bénéficiaire et assurer un nombre suffisant d'heures d'entretien en face à face sans toutefois dépasser trois mois de prestation.
- L'aider à identifier ses acquis et ses caractéristiques personnels et professionnels en prenant en compte la réalité du marché du travail.
- Faciliter son information sur les métiers et les secteurs grâce à des intervenants et à l'accès à une salle Ressources.
- Soumettre au bénéficiaire un document de synthèse conforme aux indications réglementaires et lui rappeler qu'il est l'unique propriétaire de ce document qu'il sera libre de communiquer ou non à des tiers.
- Évaluer avec le bénéficiaire la qualité de notre prestation et lui proposer un suivi de bilan dans les mois qui suivent.
- Nous entourer de conseillers en bilans expérimentés au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en nous appuyant, le cas échéant, sur un réseau de conseillers externes.
- Faciliter la formation et l'information de notre équipe afin de lui permettre de progresser dans la qualité des prestations fournies.
- Respecter et faire respecter la protection des données personnelles, en application du Règlement Général de Protection des Données Personnelles, RGPD.
- Mettre place la recherche de solutions adaptées pour les personnes en situation de handicap.
- Respecter l'ensemble des critères et indicateurs qualité définis par les décrets 2019-564 et 2019-565 du 6 juin 2019.

Fait à Pontoise, le 16/04/2024



CT Conseil - Caroline Crepy Thevenet

6 rue Ampère 95 300 PONTOISE et 3 rue de la Vinne 62 170 MONTCAVREL
Tel : 06 22 94 26 89 - 01 34 22 10 57 - 03 61 85 52 76 SIRET 47987408300021

« Déclaration d'activité d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 11 95 048 13 95 auprès du préfet de région d'Ile de France, cet engagement ne vaut pas agrément de l'État (article L.6352-12 du code du travail) »